

# La France réhabilite la greffe de mains

Après la transplantation cet été aux États-Unis d'une jeune Française amputée des quatre membres, les députés viennent de voter pour la réhabilitation de ce type de greffes en France, pionnière en la matière.

ANNE JOUAN

**SANTÉ PUBLIQUE** Le texte est passé inaperçu. Il n'a fait l'objet d'aucune publicité. Rien, silence radio. Son nom ? L'amendement 936. Il a été voté mercredi en première lecture à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2017.

Ce texte voté par le gouvernement est important, car il ressemble à une marche arrière en matière de greffes d'organes. Il ne s'agit pas ici des transplantations désormais habituelles, comme celles de rein, de poumon ou de cœur. Non, il s'agit de ce que les députés ont pudiquement appelé les greffes « d'organes ou de tissus ou de greffe composite exceptionnelle de tissus vascularisés ». En un mot ?

Mains, membres inférieurs, visages. Le texte est important également car il sort de ce type d'interventions du domaine de la recherche. « L'agence régionale de santé peut, après avis conforme d'un comité national constitué à cet effet, autoriser un établissement de santé à pratiquer une activité de greffe exceptionnelle », expose ainsi le fameux amendement.

Le gouvernement aurait-il voulu se rattraper après le départ à l'étranger d'une jeune Française en quête de mains ? Le 22 août dernier, Laura, 28 ans, se faisait greffer à Philadelphie, aux États-Unis, par le Pr Scott Lewin (*Le Figaro* du 7 octobre 2015). Elle avait été inscrite deux mois plus tôt à peine sur la liste d'attente américaine. Victime d'une septième dix ans auparavant qui lui avait valu une amputation des quatre membres, la jeune femme n'avait eu de cesse

de retrouver des mains. D'abord dans son pays natal, la France, pionnier dans ce domaine chirurgical d'exception. Car c'est à Lyon que fut réalisée en 1998 la première greffe de main au monde.

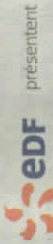
## Solution américaine

Laura avait donc été inscrite sur liste d'attente en France en février 2013. Mais, en deux ans et demi, elle n'a jamais reçu le moindre appel, faute de donneur. En réalité, faute de réelle politique française pro-don. On ne demande pas toujours aux familles si elles autorisent le prélèvement des mains ou du visage de leurs proches décédés. Enfin, c'est le courrier de l'agence de biomédecine de janvier dernier qui l'a convaincue de la solution américaine : l'organisme l'informait qu'elle avait été retirée de la liste pour des raisons administratives et financiè-

res. Depuis, l'hôpital de Philadelphie a envoyé la facture de l'intervention à la France : 1,1 million de dollars. Le courrier a été adressé au ministère de la Santé, à l'ambassade de France à Washington ainsi qu'à la caisse primaire d'assurance-maladie. Une autre française, Priscilla, elle aussi amputée des quatre membres attend d'être greffée à Philadelphie par la même équipe.

Le ministère de la Santé justifie ce nouvel amendement : « Ce type de greffes ne fait pas partie du régime d'autorisation en vigueur. Cela implique pour les patients de s'inscrire dans un projet de recherche, qui ne répond pas du tout à l'imperatif d'urgence, et alors même qu'il n'y a plus d'enjeux de recherche sur ces greffes qui sont pratiquées depuis 1998. » Certes. Pourquoi alors avoir attendu tout ce temps pour changer la loi ? ■

Les Ateliers Figaro en partenariat avec



présentent

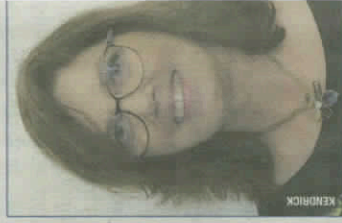
## Inventer demain Et si... l'avenir était électrique ?

À quelques jours de l'ouverture de la 22ème conférence de l'ONU sur le climat, le bilan de l'édition précédente donne un éclairage sur les enjeux de la planète. « La COP 21 a représenté une rupture avec les précédentes COP, car elle a permis de prouver que les entreprises faisaient partie de la solution pour le climat, analyse Claude Nahon, directrice du développement durable chez EDF. Aujourd'hui, c'est à nous de montrer comment EDF peut contribuer concrètement au développement du-

ter tout ce qui a été mis en place depuis un an. Au-delà, ce grand rendez-vous permettra également de s'interroger sur le développement de solutions industrielles non-carbonées, notamment en Inde ou en Afrique. »

L'approche de la COP 22 conduit aussi à une réflexion plus globale sur l'avenir et les mutations en matière d'énergie. « L'énergie vit de nombreuses révolutions. En premier lieu une révolution digitale, grâce aux objets connectés pilotables à distance sur

plus connectée, permet de remettre le service au cœur de la relation avec le client, indique Claude Nahon. L'énergie de demain va aussi être très décentralisée, avec l'émergence de l'autoconsommation. Cette pratique marque un tournant dans la transition énergétique : les clients ont envie de maîtriser d'avantage leur rapport à l'énergie. Et l'énergie de demain se devra d'être décarbonée, et s'appuiera naturellement sur l'électricité ! »



CLAUDE NAHON  
Directrice  
du Développement  
Durable EDF

Retrouvez plus  
d'informations sur :

\* <https://www.edf.fr/groupe-edf/responsable-et-en->